

Edito

Nous sommes heureux de vous présenter le Guide des aides aux familles 2025 de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône.

Fruit d'un travail collaboratif entre nos services et le Conseil d'administration, ce guide réaffirme nos priorités en matière d'aides financières extra-légales pour répondre aux besoins des familles de notre département.

À travers ce guide, nous souhaitons :

- Soutenir les familles face aux imprévus du quotidien,
- Faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs, essentiels au bien-être des enfants et des parents,
- Accompagner la parentalité dans un esprit de solidarité et de proximité.

Porté par nos valeurs de solidarité, d'équité et de neutralité, le guide des aides aux familles propose des solutions adaptées et facilite vos démarches.



Antoine Pirès

Le président du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône

Laurent Heyd

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône

Sommaire

03

- Les principes généraux
- La commission prêts secours
- Les familles éligibles
- Les critères de ressources
- Les prêts

08

- L'offre de service du travail social
- La carte des secteurs
- Le pôle accompagnement social des familles

13

ÉVÉNEMENTS DE VIE

- Secours et prêts sociaux
- Prêt mobilité
- Aide à domicile et ré

Les principes généraux

La Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône accompagne les familles à chaque étape de leur vie grâce à l'accompagnement social de ses travailleurs sociaux et le versement d'aides financières. Ces aides répondent aux diverses situations des familles et contribuent à surmonter leurs difficultés quotidiennes.

Le Conseil d'administration (CA) de la Caf met à jour chaque année la politique d'attribution des aides financières individuelles aux familles, en accord avec les orientations de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Cette politique est élaborée en collaboration avec la direction et les services afin de répondre aux besoins diversifiés des familles du département. Chaque aide se caractérise par un label distinctif, bien identifié dans le guide, ainsi que les liens utiles vers les formulaires ou pages dédiées sur caf.fr.



Les aides sur critères s'attribuent en fonction du quotient familial QF. Elles ne nécessitent pas de diagnostic social préalable. La famille peut faire sa demande directement et fournit toutes les pièces justificatives nécessaires.



Les aides sur projets permettent aux familles de faire face à certains événements de vie dans une démarche de prévention et d'accompagnement social. Elles visent à encourager l'autonomie des familles et des jeunes. Elles font suite à une évaluation sociale réalisée par un travailleur social (TS) ou un professionnel qualifié.



Les aides coup de pouce répondent aux besoins des familles confrontées à des difficultés financières imprévues. Elles visent à rééquilibrer une situation difficile en couvrant des dépenses courantes. Un travailleur social (TS) ou un professionnel qualifié analyse la demande suite à une évaluation sociale.

Le Conseil d'administration donne délégation :

- au responsable du pôle accompagnement des familles et aux deux référentes techniques de ce pôle pour l'attribution des aides sur critères, dans le respect de la réglementation établie dans ce présent guide,
- à la Commission Prêts et Secours (CPS) pour l'attribution des aides sur projets et des aides coup de pouce.

Toutes ces aides financières sont attribuées sous réserve des disponibilités financières et dans la limite du budget voté par le Conseil d'administration.

